

Faut-il supprimer les

“La mairie de Paris a ouvert la boîte de Pandore”



GILLES POURBAIX

Président de l'association
Réseau Vivre Paris !

Que représente le Réseau Vivre Paris!, et quelles sont vos demandes ?

Nous réunissons des associations et collectifs locaux de riverains – pas de particuliers – depuis 2010 et, depuis 2018, sommes constitués en association loi 1901, ce qui nous permet entre autres de mener des actions en justice. Nous défendons deux principes non négociables : le droit de circuler sur les trottoirs sans entrave et celui, pour les habitants, de dormir sans les nuisances sonores des bars et restaurants. Or, avec les terrasses « éphémères », puis « estivales », la mairie a créé les conditions du chaos.

Que reprochez-vous à ces établissements ? Après des mois de fermeture, n'ont-ils pas besoin de travailler davantage ?

Nous ne sommes pas opposés aux cafés et restaurants en soi, mais à ceux qui posent problème. La mairie de Paris a ouvert la boîte de Pandore en laissant trop d'établissements faire ce qu'ils veulent, sans se donner les moyens d'un contrôle. Nous aurions souhaité un bilan des terrasses éphémères de 2020, dont toutes les associations ont constaté le mauvais fonctionnement. Au lieu d'en tirer les leçons, la ville a pérennisé un système qui n'a pas marché... La concertation de la mairie avec les professionnels et nos associations a été expédiée en une douzaine d'heures

– alors que le précédent règlement des terrasses, en 2011, avait nécessité des mois de travail. Nous n'avions a priori rien contre les terrasses de 2020 à cause de la crise, mais pour 2021 et la suite, la ville est allée plus loin, avec une durée de sept mois chaque année, ce qui fait un été singulièrement long... Les bars et restaurants ont subi des fermetures, bien sûr, mais ils ont aussi été aidés par l'Etat, et ne sont pas les seuls à avoir souffert.

Quels changements réclamez-vous ?

Nous demandons simplement que les règles soient appliquées, avec des contrôles réguliers et des sanctions effectives : fermeture à 22 heures, respect des places de livraison et des places handicapés, espace de 1,60 mètre laissé aux piétons, souvent contraints de passer par la chaussée, etc. Les personnes handicapées ou avec des béquilles, des poussettes ou des valises, cela représente beaucoup de monde interdit de trottoir ! Des associations ont depuis des années des échanges sur la question des terrasses en général avec la mairie et des commissariats, et rien ne se passe : la ville et la préfecture ne font pas appliquer leurs propres règlements. Les signalements par l'appli DansMaRue restent souvent lettre morte, nous en avons la preuve. Le Réseau Vivre Paris ! a donc décidé de saisir le tribunal administratif.

Propos recueillis par T. N.



LE CONTEXTE

Paris, Marseille, Lille, Brest et d'autres villes ont accordé aux cafés et restaurants des terrasses éphémères en 2020, puis en 2021. Ces espaces pris sur les trottoirs, voire sur les places de stationnement, ont donné un peu d'oxygène à ces établissements durement éprouvés par la crise. Mais d'« éphémères », les terrasses tendent à devenir « perpétuelles » : dans le nouveau règlement des étalages et des terrasses à Paris, la mairie autorise désormais des « terrasses estivales »... sept mois par an, d'avril à la fin octobre. Et à Marseille, c'est jusqu'à fin septembre. Ce cadeau fait naturellement le bonheur des clients, après un été à la météo chagrine, et des entreprises bénéficiaires de ces extensions d'occupation du domaine public.

terrasses éphémères ?



Mais il fait grincer les dents des riverains, nombreux à se plaindre des débordements. A Paris, des dizaines d'associations locales, et pas seulement dans les habituels quartiers dits « festifs » (Oberkampf ou le Marais...), ont diffusé communiqués de protestation et témoignages. Elles pointent les trop fréquents abus : musique (alors qu'elle est en théorie interdite), ouverture bien après 22 heures, passage pour les piétons réduit, voire inexistant... Si les élus locaux veulent éviter que ce dossier empoisonne la piétonnisation croissante des centres-villes, ils ne pourront échapper à leurs responsabilités : créer les conditions d'une meilleure cohabitation entre terrasses et riverains.

THIERRY NOISETTE

“Elles renforcent le cachet de la ville”



FRANCK DELVAUX

Président de l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Paris-Ile-de-France

D'«éphémères», les terrasses supplémentaires sont devenues «estivales» à Paris : pourquoi cette pérennisation ?

L'Ile-de-France a été la région la plus touchée par l'hémorragie touristique, avec 33 millions de touristes manquants en 2020, et 30 millions cette année. Alors que la saison avait bien démarré, le secteur des cafés et restaurants a subi un coup d'arrêt le 9 août avec l'instauration du passe sanitaire. Cet été, à Paris, un tiers des bars et restaurants étaient fermés, et parmi ceux qui demeuraient ouverts, la moitié a connu des baisses de chiffre d'affaires, pouvant aller jusqu'à 50 % par rapport à 2019. De plus, les incertitudes autour du passe sanitaire compliquent l'activité : la plupart des gens n'y comprennent plus rien. Il était indispensable que nous soyons aidés et nous avons donc trouvé une sorte d'accord avec la ville.

La mairie de Paris vous a en effet accordé jusqu'en octobre le maintien des terrasses supplémentaires de 2020, avec une gratuité quasiment toute cette année, alors qu'elles sont habituellement taxées...

Le renouvellement des terrasses estivales de 2020 [environ 10 000 à Paris, NDLR] va dans le sens de la politique municipale de suppression de places de stationnement. Et cela a en partie sauvé la saison, en aidant

bon nombre d'établissements. Jusqu'au 30 septembre, ces terrasses sont exemptées de taxe, et deviendront payantes après puisqu'elles se trouvent sur le domaine public. Sur déclaration, un établissement qui le souhaite peut ensuite conserver sa terrasse. Dans tous les cas, il y a des règles à suivre. Par exemple, une place de stationnement peut être prise, mais pas une place destinée aux livraisons ou aux deux-roues. Et nous n'avons le droit ni aux barnums ni aux éclairages...

Les associations de riverains dénoncent le fait que certaines règles (horaires, place prise...) sont peu respectées, et déplorent la faiblesse des sanctions...

Je ne défends pas l'indéfendable : bien sûr, certains établissements ne jouent pas le jeu et créent des situations compliquées avec les riverains. Mais, dans l'ensemble, les choses ne se passent pas mal, et l'affluence aux terrasses, après un été mitigé, démontre qu'elles sont plébiscitées par les Parisiens et les quelques touristes. N'oubliez pas qu'elles renforcent le cachet de Paris. Cela dit, il y a quelques contrôles, et des amendes, de 135 euros au début. A terme, en cas de récidive, les fautifs risqueront un, puis deux mois de suspension, et même le retrait définitif de leur autorisation de terrasse estivale. Nous ne faisons pas n'importe quoi.

Propos recueillis par T. N.